

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION D'EMPLACEMENT

- 1 - **Réservation** : Pour toute réservation la durée minimale du séjour ne peut être inférieure à une semaine. Toute réservation doit être accompagnée d'un versement de 35 € à titre d'arrhes sur le montant du séjour. A ce montant sera rajouté 5 € de frais de gestion acquis au camping. La réservation est effective lorsqu'elle a été confirmée par le gestionnaire.
- 2 - **Location** : La location d'emplacement est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers.
- 3 - **Annulation, Retard** : Toute annulation devra être notifiée 30 jours avant la date d'arrivée ( Le cachet de la poste faisant foi ). Toutefois, une somme forfaitaire de 20 € sera déduite pour frais d'annulation. Passé ce délai, quelque soit le motif d'annulation, aucun remboursement d'arrhes ne sera effectué. Le client doit aviser le gestionnaire de tout retard éventuel de son arrivée, afin de conserver son droit de possession. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement s'il reste sans nouvelle 24 heures après la date d'arrivée prévue.
- En cas d'arrivée retardée, quelles qu'en soit les circonstances, la totalité des jours réservés sont dus au camping.
- 4 - **Modification** : Toute modification des dates, du nombre d'emplacements ou de personnes, intervenant après l'accord de location, pourra, selon le planning, contraindre la Direction à résilier le contrat.
- 5 - **Arrivée, départ** : L'emplacement sera disponible à partir de 12 heures le jour d'arrivée et devra être libérée au plus tard à 12 heures le jour du départ. Les périodes réservées et non utilisées ne pourront entraîner de réduction. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, quelles qu'en soit les circonstances, la totalité des jours réservés sont dus au camping.
- 6 - **Solde**: Le solde du séjour devra être réglé la veille du départ.
- 7 - **Clause attributive de juridiction** : Les litiges éventuels seront de la compétence du tribunal d'instance de Digne.
- 8 - **Règlement intérieur** : Les clients s'engagent à respecter le règlement intérieur du camping affiché à l'accueil, sous peine de se voir exclure de celui ci, pour le bien-être et le respect des autres campeurs.
- 9 - **Animaux Domestiques** : Seul les animaux non classés "dangereux" obligatoirement tatoués (ou puce électronique) sont acceptés à séjourner sur le camping. Le carnet de vaccinations à jour est obligatoire.
- Les animaux doivent être tenus en laisse à l'intérieur du camping et accompagnés à l'extérieur pour la propreté. Ils ne doivent pas incommoder le voisinage par leurs aboiements ou salissures, ni rester seuls sur l'emplacement.
- 9 - **Branchement électrique** : Le client doit prévoir un câble électrique conforme en bon état s'il demande un branchement électrique.

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE MOBIL-HOME

- 1 - **Réservation** : Toute réservation doit être accompagnée d'un versement de 25% du montant du séjour à titre d'arrhes. A ce montant sera rajouté 5 € de frais de gestion acquis au camping. La réservation est effective lorsqu'elle a été confirmée par le gestionnaire.
- 2 - **Cautions** : Une caution de 300 € pour la location est demandée à l'arrivée et sera restituée au départ après l'état des lieux, sous réserve des détériorations ou complément de nettoyage si la propreté est jugée insuffisante par le responsable, selon tarif affiché à la réception (fofait ménage:35 €).
- 3 - **Location** : Les locations sont personnelles, il est interdit de sous-louer ou de céder le mobil-home à un tiers.
- 4 - **Annulation, Retard** : Toute annulation devra être notifiée 30 jours avant la date d'arrivée ( Le cachet de la poste faisant foi ). Toutefois, une somme forfaitaire de 20 € sera déduite pour frais d'annulation. Passé ce délai, quelque soit le motif d'annulation, aucun remboursement d'arrhes ne sera effectué. Le client doit aviser le gestionnaire de tout retard éventuel de son arrivée, afin de conserver son droit de possession. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer du Mobil-home s'il reste sans nouvelle 24 heures après la date d'arrivée prévue. En cas d'arrivée retardée la totalité des jours réservés sont dus au camping.
- 5 - **Assurance** : Le locataire devra être couvert par une assurance responsabilité civile pour couvrir les dégâts éventuels. La direction dégage toute responsabilité en cas de vol, incendie ou autres sinistres.
- 6 - **Clause attributive de juridiction** : Les litiges éventuels seront de la compétence du tribunal d'instance de Digne.
- 7 - **Règlement** : Les locataires s'engagent à respecter le règlement intérieur du camping affiché à l'accueil.
- 8 - **Animaux** : Par mesure d'hygiène, les animaux domestiques ne sont pas acceptés dans les Mobil-homes.
- 9 - **Arrivée, départ** : La location sera disponible à partir de 15 heures le jour d'arrivée et devra être libérée au plus tard à 10 heures le jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué pour des départs anticipés.
- Le solde du montant du séjour devra être réglé le jour de l'arrivée.

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE BUNGALOW TOILÉ

- 1 - **Réservation** : Toute réservation doit être accompagnée d'un versement de 25% du montant du séjour à titre d'arrhes. A ce montant sera rajouté 5 € de frais de gestion acquis au camping. La réservation est effective lorsqu'elle a été confirmée par le gestionnaire.
- 2 - **Cautions** : Une caution de 150 € pour la location est demandée à l'arrivée et sera restituée au départ après l'état des lieux, sous réserve des détériorations ou complément de nettoyage si la propreté est jugée insuffisante par le responsable, selon tarif affiché à la réception (fofait ménage:30 €).
- 3 - **Location** : Les locations sont personnelles, il est interdit de sous-louer ou de céder le bungalow toilé à un tiers.
- 4 - **Annulation, Retard** : Toute annulation devra être notifiée 30 jours avant la date d'arrivée ( Le cachet de la poste faisant foi ).Toutefois, une somme forfaitaire de 20 € sera déduite pour frais d'annulation. Passé ce délai, quelque soit le motif d'annulation, aucun remboursement d'arrhes ne sera effectué. Le client doit aviser le gestionnaire de tout retard éventuel de son arrivée, afin de conserver son droit de possession. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer du bungalow toilé s'il reste sans nouvelle 24 heures après la date d'arrivée prévue. En cas d'arrivée retardée la totalité des jours réservés sont dus au camping.
- 5 - **Assurance** : Le locataire devra être couvert par une assurance responsabilité civile pour couvrir les dégâts éventuels. La direction dégage toute responsabilité en cas de vol, incendie ou autres sinistres.
- 6 - **Clause attributive de juridiction** : Les litiges éventuels seront de la compétence du tribunal d'instance de Digne.
- 7 - **Règlement** : Les locataires s'engagent à respecter le règlement intérieur du camping affiché à l'accueil.
- 8 - **Animaux** : Les animaux domestiques sont acceptés dans les bungalows. Toutefois, ne seront acceptés à séjourner sur le camping, exclusivement les animaux non classés "dangereux", obligatoirement tatoués (ou puce électronique), carnet de vaccinations à jour obligatoire (y compris la rage). Les animaux devront être tenus attachés en toutes circonstances.
- 9 - **Arrivée, départ** : La location sera disponible à partir de 15 heures le jour d'arrivée et devra être libérée au plus tard à 10 heures le jour du départ. Aucun remboursement ne pourra être effectué pour des départs anticipés.  
Le solde du montant du séjour devra être réglé le jour de l'arrivée.

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE CARAVANE

- 1 - **Réservation** : Toute réservation doit être accompagnée d'un versement de 25% du montant du séjour à titre d'arrhes. A ce montant sera rajouté 5 € de frais de gestion acquis au camping. La réservation est effective lorsqu'elle a été confirmée par le gestionnaire.
- 2 - **Cautions** : Une caution de 150 € pour la location est demandée à l'arrivée et sera restituée au départ après l'état des lieux, sous réserve des détériorations ou complément de nettoyage si la propreté est jugée insuffisante par le responsable, selon tarif affiché à la réception (fofait ménage:30 €).
- 3 - **Location** : Les locations sont personnelles, il est interdit de sous-louer ou de céder la caravane à un tiers.
- 4 - **Annulation, Retard** : Toute annulation devra être notifiée 30 jours avant la date d'arrivée ( Le cachet de la poste faisant foi ).Toutefois, une somme forfaitaire de 20 € sera déduite pour frais d'annulation. Passé ce délai, quelque soit le motif d'annulation, aucun remboursement d'arrhes ne sera effectué. Le client doit aviser le gestionnaire de tout retard éventuel de son arrivée, afin de conserver son droit de possession. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de la caravane s'il reste sans nouvelle 24 heures après la date d'arrivée prévue. En cas d'arrivée retardée la totalité du séjour réservé est due au camping.
- 5 - **Assurance** : Le locataire devra être couvert par une assurance responsabilité civile pour couvrir les dégâts éventuels. La direction dégage toute responsabilité en cas de vol, incendie ou autres sinistres.
- 6 - **Clause attributive de juridiction** : Les litiges éventuels seront de la compétence du tribunal d'instance de Digne.
- 7 - **Règlement** : Les locataires s'engagent à respecter le règlement intérieur du camping affiché à l'accueil.
- 8 - **Animaux** : Par mesure d'hygiène, les animaux domestiques ne sont pas acceptés dans les caravanes.
- 9 - **Arrivée, départ** : La location sera disponible à partir de 15 heures le jour d'arrivée et devra être libérée au plus tard à 10 heures le jour du départ.  
Le solde du montant du séjour devra être réglé le jour de l'arrivée.